

Délai Recours administratif

Par Sam3165, le 04/11/2019 à 10:42

Bonjour,

Je dois faire un recours contre Pôle Emploi dévant le TA suite à une décision défavorable qui m'a été notifié par lettre RAR le 12 septembre 2019.

Je reagi un peu en retard car j'ignorais les delai de contestation et Pôle Emploi dans sa notification n'a pas indique le delais de recours.

Deux questions:

Cette notification est elle valable pour faire courir le délais de deux mois pour contester cette décision ?

Si je dépose une demande d'aide juridictionnelle, le delais de deux mois est il automatiquemet prorogé?

Merci